

Division de l'importation.—La Division de l'importation de l'Office du commerce extérieur a été établie peu après la fin de la seconde guerre mondiale. En créant cet organisme, on a reconnu que l'expansion du commerce extérieur reposait essentiellement sur la disponibilité des devises nécessaires à l'achat des exportations et qu'il existait une relation entre le Canada acheteur et le Canada vendeur.

La Division de l'importation est le trait d'union entre les importateurs canadiens et l'Office des commissaires du commerce, correspondant à la Division de l'exportation dans son domaine particulier. La division reste en relation étroite avec les importateurs canadiens et utilise les facilités de l'Office des commissaires du commerce pour amoindrir les difficultés éprouvées par les importateurs canadiens et les exportateurs étrangers. Elle accorde aux importateurs canadiens l'aide que peut fournir dans le domaine du commerce extérieur l'Office des commissaires du commerce.

La Division de l'importation garde un répertoire des importateurs canadiens et étrangers, classés d'après leur champ d'activité. Ce répertoire sert de guide aux commissaires du commerce dans leur territoire respectif. La division garde aussi un répertoire des services commerciaux canadiens et en fournit des exemplaires aux commissaires du commerce. Ce répertoire contient des renseignements succincts sur les conditions que les autorités canadiennes exigent en matière de douane, de facturation, d'emballage, de vente de denrées, sur les facilités de transport et d'acheminement disponibles, les tarifs d'expédition maritime, le transport par rail et les marchés. Ce service a pour objet principal de faire reconnaître le Canada à l'étranger comme marché organisé et de servir de source de renseignements quand il s'agit de répondre aux demandes d'aide reçues des importateurs et de leurs clients étrangers.

Des spécialistes en denrées de la division aident les importateurs en les renseignant sur les nouvelles sources d'approvisionnement en matières premières et en produits alimentaires de l'étranger et en leur signalant les obstacles ou les restrictions, issus de la guerre, qui existent encore sur les marchés étrangers. Ils font aussi des recherches sur les demandes d'importation en général. La Section des marchandises ouvrées aide les importateurs de parties constitutives, d'outillage industriel et d'articles finis.

De concert avec d'autres corps administratifs, la Division de l'importation veille à ce que le Canada reçoive une part équitable des produits soumis à une réglementation et une distribution internationales. Par l'entremise de l'Office des commissaires du commerce, la division négocie avec les gouvernements étrangers pour régler la vente de leurs excédents exportables sur les marchés mondiaux et ainsi protéger les commerçants canadiens.

Division de l'expansion industrielle.—Cette division a été établie en vue de coordonner le programme fédéral d'aide à l'établissement au pays de nouvelles industries canadiennes et étrangères. Elle se tient en relation étroite avec un vaste réseau d'organismes au Canada, y compris les services d'expansion industrielle des provinces, des municipalités, des chemins de fer, des banques, des compagnies d'énergie, des chambres de commerce, de l'Association des manufacturiers canadiens et autres organismes connexes, ainsi qu'avec les commissaires du commerce et autres offices du gouvernement canadien à l'étranger. Elle répond également